



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 6512

Texte de la question

M. Kléber Mesquida souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur le sous-titrage des émissions de télévision pour les malentendants. S'il est difficile et coûteux de sous-titrer l'ensemble de la production audiovisuelle, il paraît néanmoins important et légitime de sous-titrer, tout au moins, les émissions politiques durant les élections. Tout particulièrement quand elles ont un caractère national ; il semble que ce ne fut pas le cas pour les dernières élections présidentielle et législatives, ce qui est à déplorer. La communauté des malentendants est importante dans notre pays et il est injuste de mettre à l'écart autant de personnes (plus de 4 millions de personnes) en raison de leur handicap ; d'autant plus, que cette population est contribuable et paie à ce titre la redevance audiovisuelle. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir prendre en compte cette demande d'amélioration du sous-titrage et de lui indiquer les mesures qui pourraient être prises en ce sens contre cet aspect discriminatoire de l'information civique.

Texte de la réponse

L'article 43-11 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la communication audiovisuelle issu de la loi du 1er août 2000 impose aux chaînes de télévision publiques l'obligation de favoriser l'accès des personnes sourdes et malentendantes aux programmes qu'elles diffusent. Pour répondre à cette obligation, les chaînes publiques ont d'ores et déjà engagé des efforts de rattrapage qui méritent d'être relevés. Ainsi, le volume de programme sous-titrés sur France 2 a connu en 2001 une hausse de plus de 12,5 % par rapport à l'année précédente. Ce sont ainsi 1 712 heures de programmes qui ont été sous-titrées, soit près de 19,5 % du volume horaire de programmes. De même, France 3 est en progression avec 893 heures. Enfin, France 5 s'est fixé, à partir de 2002, un objectif de 1 800 heures de programmes sous-titrés sur deux ans, et à terme, le sous-titrage de l'ensemble de ses documentaires. Ces chiffres restent cependant trop faibles et le Gouvernement entend mener en la matière une action énergique, dans la ligne définie par le président de la République, qui a fait de l'action en faveur des personnes handicapées l'une des priorités de son mandat. M. Jacques Charpillon, inspecteur général de l'administration des affaires culturelles, a effectué une mission d'étude destinée à évaluer les possibilités techniques et financières d'adaptation de l'ensemble des programmes télévisés aux attentes des personnes sourdes et malentendantes. Le rapport a été remis le 24 octobre 2002 au ministre de la culture et de la communication. Au vu de ce rapport, le ministre a décidé de mettre en place un plan de rattrapage du sous-titrage et il a d'ores et déjà écrit aux présidents des chaînes de télévision du service public afin de leur demander de formuler rapidement leurs propositions en ce sens. Dans les tout prochains mois, le Gouvernement prendra les mesures nécessaires qui répondront aux préoccupations exprimées ici par l'honorable parlementaire.

Données clés

Auteur : [M. Kléber Mesquida](#)

Circonscription : Hérault (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6512

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2002, page 4113

Réponse publiée le : 3 février 2003, page 762